



**DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE
PORTANT ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DE BUDGET 2019 –CT/CA-010/2018/01FR**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, du 28 novembre 1994, portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne (ci-après le «Centre de traduction»), tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil du 18 juin 2003,

vu le règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne (réf. CT/CA-051/2013),

considérant ce qui suit:

(1) le conseil d'administration adopte le budget du Centre sur la base d'un projet élaboré par le directeur,

DÉCIDE:

Article premier

L'avant-projet de budget 2019 du Centre de traduction est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Luxembourg, le 21 mars 2018.

Pour le conseil d'administration.


R. Martikonis

Président

Annexe: Avant-projet de budget 2019



AVANT-PROJET DE BUDGET 2019

CT/CA-010/2018/01FR

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

- A. INTRODUCTION GÉNÉRALE
- B. RECETTES
- C. DÉPENSES
- D. ACTIVITÉS

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – DÉTAILS

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'avant-projet de budget 2019 comprend:

- A. la présente introduction générale;
- B. les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, tel que modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil, comprenant en particulier les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel;
- C. une ventilation des dépenses du Centre par titre;
- D. une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie, qui indique les ressources allouées à chaque activité pour atteindre les objectifs stratégiques du Centre, illustre le lien entre le budget pour l'exercice 2019 et le programme de travail pour 2019. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

L'avant-projet de budget 2019 est conforme aux estimations des recettes et des dépenses, telles qu'elles figurent dans le projet de document de programmation 2019-2021 du Centre (réf: CT/CA-001/2018/01). Il a été élaboré conformément aux articles 35 à 37 du règlement financier du Centre. Afin d'élaborer l'avant-projet de budget 2019, le Centre a entrepris un examen de ses dépenses prévisionnelles et obtenu des prévisions de ses clients.

Si l'avant-projet de budget 2019 a été élaboré sur la base des prix applicables en 2018, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous, une augmentation des prix est néanmoins nécessaire à compter du 1^{er} janvier 2019 afin de permettre au Centre de continuer à équilibrer son budget. Sous réserve de l'approbation par le conseil d'administration de la structure tarifaire modifiée, le projet de budget 2019 sera élaboré sur la base des prix majorés applicables en 2019.

Prix applicables en 2018:

Service fourni	Normal (EUR)	Programmé/Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	82,00	73,80	102,50	147,60
Modification (prix par page)	172,00	154,80	215,00	
Révision (prix par page)	60,00	54,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (Editing) (prix par page)	39,00	35,10	43,90	
Marques (prix par page)		35,35 EUR pour 419 282 pages		
Dessins et modèles communautaires (prix par terme)		4,00 EUR		
Listes de termes (prix par terme)		4,00 EUR		
Révision de listes de termes (prix par terme)		2,50 EUR		

Terminologie (prix par jour/homme)	900 EUR
Conseils linguistiques (prix par jour/homme)	900 EUR
Sous-titrage (prix par minute)	41,00 EUR

Suppléments applicables en 2018:

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page et langue cible)	15,00
Format PDF et documents papier (supplément par page du document source)	12,00
Documents classifiés/documents sensibles non classifiés (supplément par page et langue cible)	20,00
Langue non UE (supplément par page et langue cible)	10,00
Mise en ligne de documents (supplément par langue cible dans le cas de fichiers multiples ou par demande pour un seul fichier)	10,00

B. RECETTES

Les recettes totales prévues pour 2019 s'élèvent à 47,8 millions EUR, dont 42,6 millions EUR concernent les titres 1 à 4. Les prévisions de recettes sont ventilées comme suit:

Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	41 273 000
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	707 400
4. Autres recettes	617 450
5. Excédent reporté de l'exercice précédent et virements à partir de réserves des exercices précédents	5 238 350

Les prévisions de recettes du Centre reposent sur les prévisions fournies par ses clients. Il convient dès lors de souligner que les recettes estimées sont susceptibles d'être modifiées, en fonction des besoins réels des clients et de leurs budgets respectifs. Il importe également de souligner qu'en soumettant leurs prévisions au Centre, il semble que tous les clients n'ont peut-être pas tenu compte de l'incidence des économies potentielles résultant de la nouvelle structure tarifaire introduite pour la traduction des documents en janvier 2017. Grâce à cette structure tarifaire, certains clients ont réalisé d'importantes économies, supérieures à celles initialement prévues (les clients ont réalisé en moyenne 15,9 % d'économies en 2017, contre 9,5 % initialement prévues). Ces économies ont une incidence sur la «Réserve pour la stabilité des prix» (sur la base des prévisions de recettes et de dépenses, le montant total qui restera dans la réserve à la fin de l'année 2019 est estimé à 237 417 EUR) et sur la nécessité qui en résulte d'augmenter les prix à compter du 1^{er} janvier 2019 afin de permettre au Centre de continuer à équilibrer son budget.

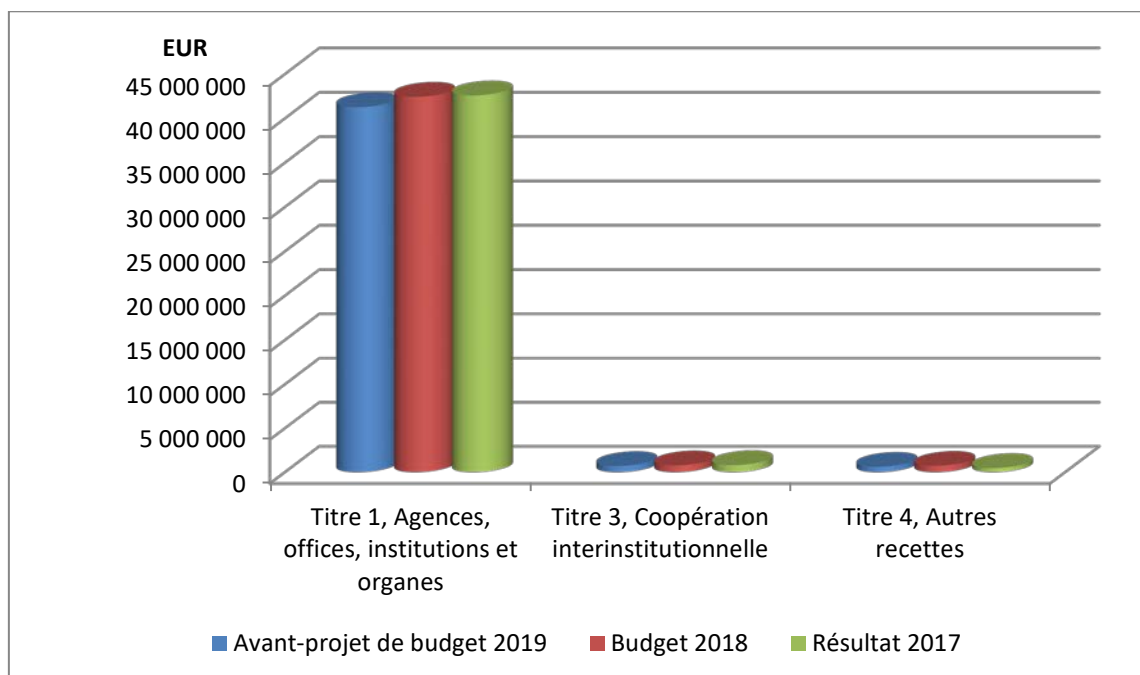
Sur la base des informations fournies par les clients, les recettes prévisionnelles pour 2019 au titre 1 s'élèvent à 41,3 millions EUR, contre 42,4 millions EUR dans le budget 2018 (-2,8%). Les recettes prévisionnelles pour 2019 sont inférieures de 1,3 million EUR (-3,1 %) aux recettes effectivement perçues des clients en 2017, d'un montant de 42,6 millions EUR.

Le principal client du Centre, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), a prévu une baisse de 485 500 EUR (-3,2%) des recettes provenant des traductions de marques de l'UE en 2019 (poste 1006) par rapport au budget 2018. Les recettes prévisionnelles pour 2019 sont inférieures de 780 913 EUR (-5 %) aux recettes effectivement perçues pour la traduction de marques de l'UE en 2017. En outre, les prévisions de recettes de l'EUIPO pour d'autres services ont baissé de 15,6 %, passant de 7,6 millions EUR dans le budget 2018 à 6,4 millions EUR en 2019 (poste 1005), bien que ce chiffre soit supérieur de 33,1 % (1,59 million EUR) aux recettes perçues pour d'autres services en 2017. Les prévisions globales les concernant pour 2019 sont de 4 % supérieures (812 076 EUR) aux recettes totales perçues de l'EUIPO en 2017.

D'autres modifications importantes notables apportées au budget 2018 incluent des prévisions à la baisse de 59,9 % (-243 800 EUR) par l'AECV (Agence européenne de contrôle des pêches), de 18 % (-138 000 EUR) par l'ABE (Autorité bancaire européenne), et de 8,8 % (-114 500 EUR) par la Commission européenne (DG EMPL et DG JUST). L'EMA (Agence européenne des médicaments) a, quant à elle, augmenté ses prévisions de 16 % (501 000 EUR), de même que l'EASO (Bureau européen d'appui en matière d'asile) qui les a augmentées de 27 % (496 400 EUR) et l'eu-LISA (Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice), qui les a augmentées de 13,8 % (113 400 EUR) par rapport au budget 2018. La section D («Activités») et la partie III («État des recettes et des dépenses - Détails») contiennent des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

Les recettes du titre 3 correspondent aux recettes que le Centre perçoit en sa qualité de gestionnaire de la base de données IATE (InterActive Terminology for Europe). Les dépenses exposées par le Centre pour IATE figurent au chapitre 31 «Dépenses».

Figure 1. Recettes ventilées par titre* et par année: 2017-2019 (titres 1, 3 et 4)



* À compter de l'exercice 2017, les recettes relevant du titre 1 incluent les recettes prévisionnelles provenant de l'ensemble des clients, y compris les institutions de l'UE, au titre de la fourniture de services linguistiques

Outre les recettes provenant des clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit des recettes supplémentaires au titre 4, se composant notamment d'intérêts bancaires, de recettes tirées de la sous-location d'une partie de ses bureaux à la Commission [Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation («Chafea»)], de recettes tirées de la fourniture de services d'hébergement d'un centre de données à l'Agence ferroviaire européenne («AFE»), ainsi que d'une contribution financière accordée par l'État luxembourgeois à titre de participation aux frais de location des bureaux du Centre. Les prévisions pour ces recettes en 2019 s'élèvent à 617 450 EUR, un chiffre inférieur de 15,4 % à celui du budget 2018 et supérieur de 28,5 % à celui du résultat 2017.

Afin d'équilibrer l'avant-projet de budget 2019, le Centre a viré 5 238 350 EUR de la «Réserve pour la stabilité des prix» vers les recettes, laissant ainsi un solde provisionnel de 237 417 EUR dans la réserve à la fin de l'année 2019.

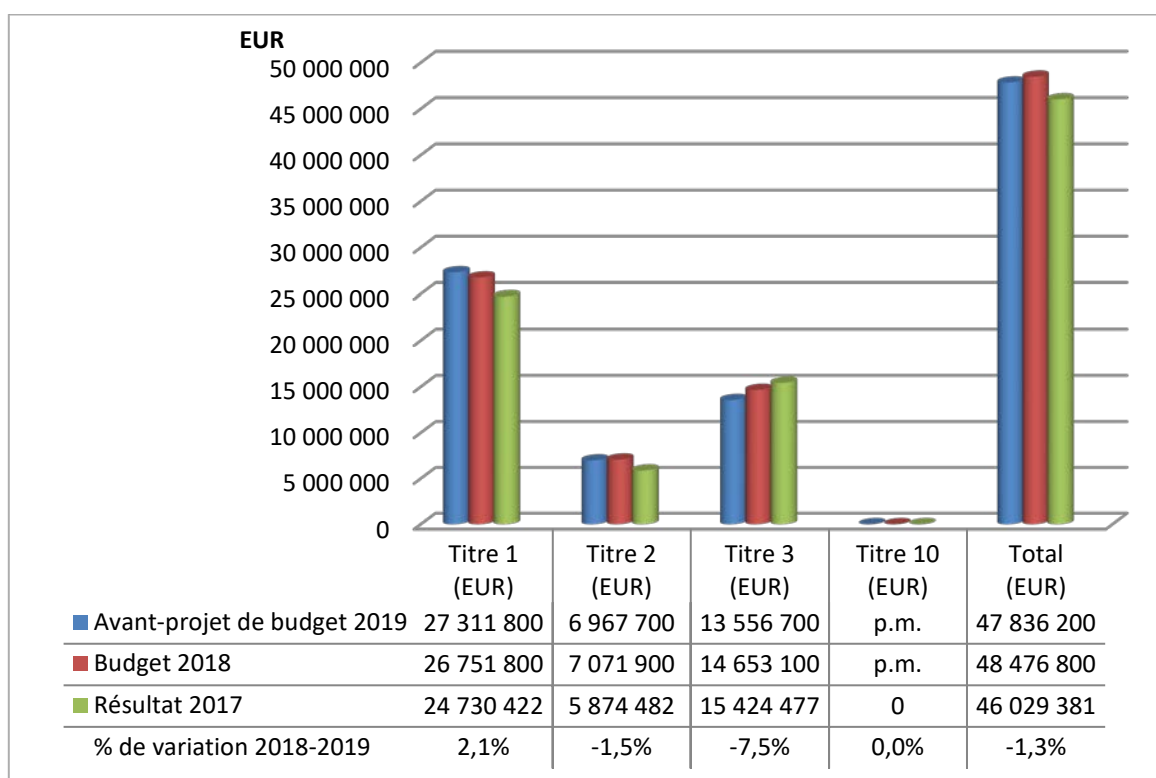
C. DÉPENSES

Les dépenses prévisionnelles du Centre pour 2019 s'élèvent à 47,8 millions EUR. Dans les titres 1 à 3, le budget 2019 a diminué de 1,3 % par rapport au budget 2018, bien qu'il soit supérieur de 3,9 % au résultat 2017. Cette augmentation de 2017 à 2019 est due aux adaptations des rémunérations prévues en 2018 et 2019, ainsi qu'à d'autres dépenses qui sont également soumises à des indexations susceptibles d'entraîner des dépenses plus élevées en 2019. Les prévisions de dépenses sont ventilées comme suit:

Titre	Dépenses (EUR)
1. Personnel	27 311 800
2. Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement	6 967 700
3. Dépenses opérationnelles	13 556 700
10. Réserves	p.m.

Afin de répondre à la diminution des recettes prévisionnelles, le Centre a pris plusieurs mesures pour réduire ses dépenses budgétaires. La principale action a été de réduire de manière significative la majorité des postes budgétaires afin de ne couvrir que ce qui devrait être nécessaire. Cela signifie que le Centre a réduit sa marge à un minimum entre les principales lignes budgétaires, réduisant ainsi sérieusement sa flexibilité. En cas d'indexations plus élevées des rémunérations, d'augmentations des prix pour les services de la Commission ou de coûts plus élevés que prévu pour l'externalisation des traductions, il pourrait dès lors être nécessaire de redéfinir les priorités dans le budget du Centre. Tout cela signifie que le Centre devra en faire plus avec moins de ressources. Les mesures ont été choisies afin que l'incidence attendue sur les clients soit minimale. La figure ci-dessous présente un aperçu des dépenses par titre, y compris une comparaison avec le budget 2018 et le résultat 2017.

Figure 2. Dépenses ventilées par titre et par année: 2017-2019 (titres 1, 2, 3 et 10)*



*Titre 1: «Personnel»; titre 2: «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement»; titre 3: «Dépenses opérationnelles»; et titre 10: «Réserves». Le budget du titre 10 en 2018 et 2019 est indiqué pour mémoire (p.m.) et la mention «0» apparaît pour 2017.

Titre 1: PERSONNEL

Le budget du titre 1 atteint 27,3 millions EUR en 2019, il est donc supérieur de 2,1 % à celui du budget 2018, soit une hausse de 560 000 EUR. Le budget du Centre anticipe d'éventuelles adaptations annuelles des rémunérations, estimées à 1,8 % par an, ainsi que des avancements d'échelon bisannuels et des promotions. Le budget est basé sur un tableau des effectifs de 193 postes, tel qu'il a été approuvé par l'autorité budgétaire pour 2018. Il prend également en compte des facteurs tels que le taux de rotation et les formules de travail du personnel. Tout ceci entraîne une augmentation de 1,8 % (soit 365 800 EUR) de l'article 110 «Personnel en activité», alors même que le budget consacré aux agents contractuels (poste 1115) a été augmenté de 2,2 % pour 2019 par rapport au budget 2018.

Titre 2: IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget du titre 2, «Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement», s'élève à 7 millions EUR en 2019. Il a diminué de 1,5 % par rapport à celui du budget 2018. Suite au règlement des frais de service reçus en 2017 pour la période 2013-2016, les prévisions afférentes aux frais de services pour les bâtiments où sont situés les bureaux du Centre ont été révisées à la baisse pour les années suivantes. Le nouveau contrat de location, signé en 2017 avec le propriétaire du bâtiment, ne stipule aucune indexation du loyer pour la première année du nouveau contrat (septembre 2017 – août 2018), ce qui a un impact de taille pour les années suivantes.

Le Centre reçoit une contribution financière de l'État luxembourgeois, qui couvre une partie de ses frais de location de bureaux. Celle-ci est inscrite en tant que recette et n'a pas d'incidence sur les dépenses du titre 2. Il convient également de souligner que les dépenses du titre 2 comprennent celles liées à

l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence ferroviaire européenne (AFE) et pour les espaces de bureaux sous-loués à l'Agence Chafea. Conformément au principe d'universalité, les recettes provenant de l'AFE et de l'Agence Chafea sont inscrites en tant que recettes plutôt que comme une compensation des dépenses.

Titre 3: DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Le budget du titre 3, «Dépenses opérationnelles», couvre l'externalisation des services de traduction, les services techniques liés aux services linguistiques, la coopération interinstitutionnelle et le programme eCdT. Il s'élève à 13,6 millions EUR en 2019 et a diminué de 7,5 % par rapport au budget 2018. Il est inférieur de 1,9 million EUR à celui du résultat 2017.

Le budget consacré aux services de traduction externe constitue la partie principale du budget du titre, à savoir 94 % en 2019. Le coût réel de ces services dépend d'un certain nombre de facteurs, tels que les modifications dans le classement des fournisseurs relevant des contrats-cadres existants, ainsi que les prix convenus en vertu de futurs contrats-cadres, lesquels dépendent également de l'évolution économique dans les États membres. Le budget pour 2019 est de 12,8 millions EUR, ce qui est conforme aux volumes prévisionnels ainsi qu'à l'attente du Centre selon laquelle les investissements dans les technologies de traduction auront un impact positif sur les dépenses liées aux services de traduction externe. À l'évidence, les dépenses réelles dépendront fortement de la demande réelle des clients du Centre et de l'impact potentiel des technologies de traduction sur les nouveaux contrats-cadres conclus à l'avenir.

Le chapitre 31 comprend les dépenses du Centre relatives à la gestion de la base de données IATE, ainsi que la contribution du Centre à d'autres outils interinstitutionnels gérés par la Commission. Les coûts de ces outils sont régis par des accords de financement annuels conclus entre les parties agissant dans le cadre du comité exécutif du Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI).

D. ACTIVITÉS

Les activités du Centre sont réparties en trois domaines d'activités dans le budget 2019, tel que cela figure dans le document de programmation 2019-2021 du Centre: 1) activités opérationnelles de base; 2) activités de support; et 3) activités de gestion et de contrôle. La quatrième activité qui existait auparavant et concernait les activités externes de promotion et de communication, comprenant les actions orientées vers le client, est intégrée dans le domaine relatif aux activités de gestion et de contrôle depuis 2018.

Les ressources humaines et financières pour 2019 sont allouées à ces trois domaines d'activité, comme l'illustre le tableau ci-après. Les ressources financières comprises dans les titres 1 et 2 sont allouées soit directement à une activité, soit indirectement sur la base des ressources humaines mobilisées pour chaque activité. Les ressources financières du titre 3 sont directement allouées aux activités correspondantes. Le calcul tient compte de la répartition des différents types de postes, des différents grades et des coûts salariaux. Les détails figurent dans le projet de document de programmation 2019-2021 du Centre (réf: CT/CA-001/2018/01).

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activités opérationnelles de base	67,3 %	77,5 %	37 076 809
Activités de support	22,2 %	13,3 %	6 379 276
Activités de gestion et de contrôle	10,5 %	9,2 %	4 380 115
Crédits du titre 10: «Réserves» non allouées à une activité	0 %	0 %	0
Total	100 %	100 %	47 836 200

Le tableau ci-dessous présente les prévisions relatives au nombre total de pages, de termes et aux recettes pour 2019, par rapport au budget 2018. Il présente les prévisions fournies par les clients, qui peuvent ou non avoir tenu compte de l'impact des économies potentielles résultant de la structure tarifaire applicable à la traduction de documents. La partie III («État des recettes et des dépenses - Détails») contient des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Comparaison
Nombre total de pages prévues relatives aux marques de l'UE	419 282	441 350	-5,0 %
Nombre total de pages de documents prévues	310 792	322 973	-3,8 %
Nombre total de termes prévus	176 913	184 070	-3,9 %
Total des recettes prévues au titre de l'ensemble des services de traduction	41 273 000	42 442 400	-2,8 %

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Libellé	Exercice budgétaire 2019	Exercice budgétaire 2018	Exercice budgétaire 2017
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES (*)	41 273 000	42 442 400	42 598 418
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	707 400	778 000	807 354
4	AUTRES RECETTES	617 450	729 550	480 583
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	5 238 350	4 526 850	
	Réserve pour la stabilité des prix			
	Réserve pour investissements exceptionnels	5 238 350 p.m.	4 166 850 360 000	0
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0
	TOTAL	47 836 200	48 476 800	43 886 356
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	27 311 800	26 751 800	24 730 422
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 967 700	7 071 900	5 874 482
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	13 556 700	14 653 100	15 424 477
10	RÉSERVES	p.m.	p.m.	0
	TOTAL	47 836 200	48 476 800	46 029 381

* À compter de l'exercice 2017, les recettes relevant du titre 1 incluent les recettes prévisionnelles provenant de l'ensemble des clients, y compris les institutions de l'UE, au titre de la fourniture de services linguistiques.

III. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2019 - DÉTAILS

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
RECETTES					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	181 300	181 300	232 338	2 062 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	62 500	62 500	97 472	762 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	360 000	365 900	323 818	4 390 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 638 000	3 137 000	3 272 564	Documents: 37 090 pages; listes de termes: 352 termes
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	730 000	700 000	750 942	8 903 pages
1005	Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)	6 411 000	7 592 200	4 818 011	Documents: 58 873 pages; listes de termes: 137 841 termes; dessins ou modèles communautaires: 12 000 termes; contrôle rédactionnel: 16 874 pages
1006	Marques de l'EUIPO	14 824 200	15 309 700	15 605 113	419 282 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	100 000	100 000	55 443	1 220 pages
1008	Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)	43 300	43 300	81 095	528 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	302 300	302 300	329 418	3 686 pages
100	Article 100	26 652 600	27 794 200	25 566 214	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	44 000	60 300	17 538	536 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 000 000	1 008 900	1 005 164	12 195 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	p.m.	1 230	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	193 800	247 400	248 255	2 055 pages
1016	Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (Eurojust)	p.m.	p.m.		
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	124 700	124 700	102 874	1 521 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	66 000	176 000	81 680	805 pages
1019	Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (AFE)	900 000	900 000	715 726	10 976 pages
101	Article 101	2 328 500	2 517 300	2 172 467	
1020	Agence de l'Union européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	60 000	80 000	12 027	732 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	319 400	306 000	396 360	3 599 pages
1022	Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)	330 000	315 600	330 387	4 024 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	821 300	826 200	549 319	9 931 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	13 600	13 600	1 624	166 pages
1025	Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)	34 900	53 200	10 439	340 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea)	365 900	265 100	362 887	3 430 pages
1027	Agence du GNSS européen (GSA)	15 100	11 300	4 084	184 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	10 000	10 000	5 550	122 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 267 700	1 304 600	3 091 382	14 790 pages
102	Article 102	3 237 900	3 185 600	4 764 058	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	163 400	407 200	242 659	1 991 pages
1031	Entreprise commune Fusion for energy (F4E)	46 600	46 600	25 165	568 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.		
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	26 000	26 000	38 390	317 pages

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	110 000	110 200	17 555	1 342 pages
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	58 700	57 400	17 542	685 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	38 100	37 400	246	465 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky 2	p.m.	p.m.	1 886	
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	133 000	140 200	447 369	1 564 pages
1039	Entreprise commune SESAR	43 700	43 700	21 976	533 pages
103	Article 103	619 500	868 700	812 786	
1040	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du CEPD sont inscrites au poste 1109.
1041	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052
1042	Entreprise commune «Initiative en matière de médicaments innovants 2» (EC IMI 2)	26 000	26 000	2 435	317 pages
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2(EC PCH 2)	9 200	9 200	451	112 pages
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	2 333 400	1 837 000	4 071 821	27 882 pages
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	192 000	184 300	63 483	2 657 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (ESMA)	300 000	280 000	469 340	3 658 pages
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	628 300	766 300	1 451 567	8 514 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA)	137 400	137 400	154 171	1 676 pages
104	Article 104	3 626 300	3 240 200	6 213 269	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
1050	Office de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (Office de l'ORECE)	161 500	120 000	118 043	1 930 pages
1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	937 900	824 500	562 690	Documents: 12 358 pages; listes de termes: 220 termes
1052	Entreprise commune Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen (EC ECSEL)	3 900	5 900	2 829	48 pages
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	p.m.	0	
1054	Conseil de résolution unique (CRU)	1 000 000	1 000 000	573 779	12 195 pages
1055	Écoles européennes	p.m.	p.m.	13 565	Ce poste budgétaire est consacré au Bureau du Secrétaire général des Écoles européennes (BSGEE) et à l'École européenne de Luxembourg II.
1056	Entreprise commune Bio-industries (EC BI)	p.m.	p.m.	0	
1057	Entreprise commune Shift2Rail (EC S2R)	p.m.	p.m.	0	
105	Article 105	2 103 300	1 950 400	1 270 906	
1099	Recettes provenant de nouveaux clients	p.m.	p.m.	4 257	Ce poste budgétaire est consacré aux recettes constatées d'avance par rapport à la création des postes individuels pour chaque nouveau client.
109	Article 109	p.m.	p.m.	4 257	
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES ET ORGANES	38 568 100	39 556 400	40 803 957	
1100	Commission européenne	1 183 700	1 298 200	932 246	Documents: 13 442 pages; listes de termes: 26 500 termes; le volume de documents inclut les estimations de volumes pour la DG Emploi, affaires sociales et inclusion (DG EMPL) et la DG Justice et consommateurs (DG JUST).
1101	Parlement européen	p.m.	p.m.	0	
1102	Conseil de l'Union européenne	257 000	276 800	163 588	3 700 pages
1103	Cour des comptes européenne	12 300	11 300	25 463	120 pages
1104	Comité européen des régions	p.m.	p.m.	7 557	Ce poste budgétaire était précédemment intitulé «Comité des régions de l'Union européenne».

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
1105	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	4 696	
1106	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	p.m.	66 004	
1107	Banque centrale européenne	292 500	349 900	84 199	3 090 pages
1108	Médiateur européen	101 100	108 300	209 830	1 370 pages
1109	Contrôle européen de la protection des données (CEPD)	858 300	841 500	300 879	10 467 pages
110	Article 110	2 704 900	2 886 000	1 794 461	
11	VERSEMENTS DES INSTITUTIONS	2 704 900	2 886 000	1 794 461	
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	41 273 000	42 442 400	42 598 418	
2000	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	
200	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
20	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0	
3000	Commission européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Commission européenne sont inscrites au poste 1100.
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	—	—	—	
3002	Gestion des projets interinstitutionnels	707 400	778 000	807 354	Ce poste couvre les recettes perçues au titre de la gestion de projets interinstitutionnels assurée par le Centre, notamment le projet IATE.
3003	Parlement européen (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Parlement européen sont inscrites au poste 1101.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
3004	Conseil de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Conseil sont inscrites au poste 1102.
3005	Cour des comptes européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour des comptes sont inscrites au poste 1103.
3006	Comité des régions de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité des régions sont inscrites au poste 1104.
3007	Comité économique et social européen (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Comité économique et social sont inscrites au poste 1105.
3008	Cour de justice de l'Union européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Cour de Justice sont inscrites au poste 1106.
300	Coopération interinstitutionnelle	707 400	778 000	807 354	
3010	Banque centrale européenne (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant de la Banque centrale européenne sont inscrites au poste 1107.
3011	Médiateur européen (avant 2017)	—	—	—	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé depuis 2016. À compter de 2017, les recettes provenant de toutes les institutions de l'UE sont inscrites au chapitre 11, et les recettes provenant du Médiateur sont inscrites au poste 1108.
301	Article 301	—	—	—	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	707 400	778 000	807 354	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	707 400	778 000	807 354	
4000	Intérêts bancaires	20 000	55 000	9 202	
400	Intérêts bancaires	20 000	55 000	9 202	Cet article couvre les intérêts que le Centre perçoit sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	354 200	431 300	228 131	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
401	Remboursements divers	354 200	431 300	228 131	Cet article couvre les remboursements divers, y compris les recettes tirées de la sous-location d'espaces de bureaux et de stationnement et l'hébergement d'un centre de données pour l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer.
4020	Contribution financière du gouvernement luxembourgeois	243 250	243 250	243 250	Cette contribution financière a été accordée par l'État luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location annuelle du Centre.
402	Autres contributions	243 250	243 250	243 250	
40	AUTRES RECETTES	617 450	729 550	480 583	
4	AUTRES RECETTES	617 450	729 550	480 583	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	Excédent reporté de l'exercice précédent, conformément à l'article 20, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	0	
5010	Virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels»	p.m.	360 000	0	Le virement de la «Réserve pour investissements exceptionnels» correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses liées au programme eCdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	5 238 350	4 166 850	0	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire pour équilibrer le budget.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	5 238 350	4 526 850	0	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	5 238 350	4 526 850	0	
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	5 238 350	4 526 850	0	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
600	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	p.m.	0	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
Total des recettes		47 836 200	48 476 800	43 886 356	
DÉPENSES					
1100	Traitements de base	16 089 600	15 813 500	14 762 938	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 529 900	1 480 400	1 274 737	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 598 800	2 559 300	2 349 039	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69, ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	22 100	21 400	13 670	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal, qui la percevaient le mois précédant le 1 ^{er} mai 2004.
110	Personnel en activité	20 240 400	19 874 600	18 400 384	
1113	Stagiaires	36 500	35 900	18 906	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Agents contractuels	1 488 200	1 456 600	1 322 278	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 <i>bis</i> et son titre IV.
111	Agents contractuels et stagiaires	1 524 700	1 492 500	1 341 183	
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	175 100	172 700	180 823	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 <i>bis</i> .
112	Perfectionnement professionnel du personnel	175 100	172 700	180 823	
1130	Couverture des risques maladie	533 400	524 100	525 553	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	120 800	118 700	58 149	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.
1132	Couverture du risque de chômage	160 600	125 600	127 271	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 332 700	3 272 500	3 154 797	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime des pensions communautaires.
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale	4 147 500	4 040 900	3 865 769	
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 500	1 000	198	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour enfants d'agents dont le pays d'origine ne prévoit aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	252 900	232 700	224 926	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage des fonctionnaires ou agents temporaires, de leur conjoint et des personnes à leur charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction des fonctionnaires et agents temporaires appelés à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui leur sont confiées.
114	Allocations et indemnités diverses	254 400	233 700	225 124	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires des heures supplémentaires effectuées par les fonctionnaires et les agents temporaires de la catégorie AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
115	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes free-lance engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes externes n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	277 200	270 500	195 971	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
117	Prestations d'appoint	277 200	270 500	195 971	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	47 000	45 500	26 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	11 300	8 500	4 232	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	63 200	62 100	27 696	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	26 600	26 600	11 830	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive de leurs fonctions, suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
1184	Indemnités journalières temporaires	80 200	78 800	48 230	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71, et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	228 300	221 500	118 488	
1190	Coefficients correcteurs	1 500	1 500	776	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir le coût des coefficients correcteurs appliqués à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
119	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	1 500	1 500	776	
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	26 849 100	26 307 900	24 328 519	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	73 200	70 300	67 400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission, ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements	73 200	70 300	67 400	
1310	Frais de mission liés aux formations	31 800	30 600	31 150	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
131	Missions et déplacements liés aux formations	31 800	30 600	31 150	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	105 000	100 900	98 550	
1400	Restaurants et cantines	4 200	4 200	5 000	
140	Infrastructure à caractère socio-médical	4 200	4 200	5 000	
1410	Service médical	61 300	52 500	49 500	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	61 300	52 500	49 500	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
1420	Autres dépenses	196 500	192 400	185 500	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées à la participation au comité des activités sociales, aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision de l'Office «Infrastructures et logistique» (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	14 000	14 000	10 518	Ce crédit est destiné à encourager et à financer toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres aides et subventions en faveur du personnel, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres dépenses	210 500	206 400	196 018	
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL	276 000	263 100	250 518	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans des administrations nationales, des organisations internationales ou des institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	p.m.	0	
15	MOBILITÉ	p.m.	p.m.	0	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	p.m.	0	
1620	Autres dépenses	p.m.	p.m.	13 400	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres dépenses	p.m.	p.m.	13 400	
1630	Centre de la petite enfance	77 700	75 900	38 400	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux crèches et aux établissements d'enseignement. Ce crédit repose sur la prévision du Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	77 700	75 900	38 400	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
1640	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	1 500	0	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents handicapés en activité, à leurs conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux handicapés	1 500	1 500	0	
16	SERVICES SOCIAUX	79 200	77 400	51 800	
1700	Frais de réception et de représentation	2 500	2 500	1 035	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réception et représentation	2 500	2 500	1 035	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION	2 500	2 500	1 035	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	p.m.	0	
19	PENSIONS	p.m.	p.m.	0	
1	PERSONNEL	27 311 800	26 751 800	24 730 422	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	2 331 100	2 343 500	2 246 640	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	2 331 100	2 343 500	2 246 640	
2010	Assurance	11 400	11 400	8 656	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurance	11 400	11 400	8 656	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	205 600	229 000	197 339	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	205 600	229 000	197 339	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
2030	Nettoyage et entretien	231 700	254 100	221 650	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et installations de climatisation, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	231 700	254 100	221 650	
2040	Aménagement des locaux	16 000	16 000	7 500	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	16 000	16 000	7 500	
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	208 000	208 000	169 195	Ce crédit est destiné à couvrir diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre les incendies, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	208 000	208 000	169 195	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	
2090	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les dépenses administratives autres que celles liées à la consommation (en eau, gaz et électricité), à l'entretien, aux taxes communales et aux frais accessoires.
209	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	3 003 800	3 062 000	2 850 980	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 775 000	1 800 500	1 206 456	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables de traitement de données, etc. Les équipements de télécommunications, les photocopieuses et les imprimantes sont également inscrits à ce poste. Les prévisions pour 2017 comprennent les coûts initiaux d'implémentation de services d'informatique en nuage (<i>cloud</i>).
210	Informatique	1 775 000	1 800 500	1 206 456	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 495 000	1 470 000	1 290 546	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	1 495 000	1 470 000	1 290 546	
21	INFORMATIQUE	3 270 000	3 270 500	2 497 002	
2204	Matériel bureautique	5 000	5 000	5 500	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique et d'installations techniques, à l'exclusion du matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	5 000	5 000	5 500	
2210	Premier équipement	11 000	15 000	9 943	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
221	Mobilier	11 000	15 000	9 943	
2230	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	9 400	9 400	7 854	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	4 800	5 500	5 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	14 200	14 900	13 354	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	24 000	24 000	20 394	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, à des services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique.
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	24 000	24 000	20 394	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	54 200	58 900	49 191	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	24 000	24 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	24 000	24 000	
2320	Frais bancaires	4 000	4 000	906	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, pour autant que celles-ci ne puissent être compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	4 000	4 000	906	
2330	Frais juridiques	20 000	20 000	15 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou d'autres experts.
233	Frais juridiques	20 000	20 000	15 000	
2340	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages-intérêts	p.m.	p.m.	0	
2350	Assurances diverses	15 900	18 500	9 963	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	2 500	2 500	1 627	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	3 500	3 000	5 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers un nouveau bâtiment.
2359	Autres dépenses	3 100	3 100	448	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
235	Autres dépenses de fonctionnement	25 000	27 100	17 038	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	15 000	8 945	
236	Services d'audit et d'évaluation externes	15 000	15 000	8 945	
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction, dactylographie comprise, effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	148 500	146 100	128 850	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre.
2393	Publications	10 000	10 000	3 332	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication du Centre.
2394	Diffusion	15 000	25 000	3 180	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses relatives à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	11 500	11 000	10 400	Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par les institutions et agences de l'UE, tels que les services fournis dans le cadre de la coordination interagences.
239	Prestations entre institutions	185 000	192 100	145 762	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	273 000	282 200	211 652	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	19 200	19 200	20 123	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et les frais de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement de correspondance	19 200	19 200	20 123	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	134 000	136 600	88 153	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	134 000	136 600	88 153	
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	153 200	155 800	108 276	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
2500	Réunions et convocations en général	1 000	5 000	327	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour, ainsi que les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
250	Frais de réunions et de convocations	1 000	5 000	327	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	15 000	20 000	3 381	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	15 000	20 000	3 381	
25	FRAIS DE RÉUNIONS	16 000	25 000	3 708	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	20 000	12 200	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions	20 000	20 000	12 200	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	7 500	5 858	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	7 500	5 858	
2650	Interprétation	70 000	90 000	11 115	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Interprétation	70 000	90 000	11 115	
26	CONSEIL D'ADMINISTRATION	97 500	117 500	29 173	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	100 000	124 500	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à confier à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	100 000	100 000	124 500	
27	CONSULTATIONS ET ÉTUDES	100 000	100 000	124 500	Ce chapitre s'intitulait précédemment «Information: acquisition, archivage, production et diffusion».

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 967 700	7 071 900	5 874 482	
3000	Prestations de traduction externe	12 780 000	13 480 000	14 026 502	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la fourniture de services linguistiques par des prestataires externes.
3001	Prestations techniques liées aux services linguistiques	p.m.	p.m.	30 418	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux prestations techniques liées aux services linguistiques.
300	Prestations de traduction externe	12 780 000	13 480 000	14 056 920	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	12 780 000	13 480 000	14 056 920	
3100	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	776 700	813 100	817 800	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique. Les dépenses liées au projet IATE sont couvertes par les recettes du poste 3002, «Gestion de projets interinstitutionnels», exclusion faite de la part de ces dépenses incombant au Centre.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	776 700	813 100	817 800	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	776 700	813 100	817 800	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme eCdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses liées au programme eCdT	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme eCdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT	p.m.	p.m.	8 884	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel informatique et aux logiciels liés au programme eCdT.
3203	Conseils informatiques liés au programme eCdT	p.m.	360 000	540 874	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme eCdT.
320	Dépenses liées au programme eCdT	p.m.	360 000	549 758	
32	DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME eCdT	p.m.	360 000	549 758	Ce chapitre comprend les crédits destinés à couvrir les dépenses liées au programme eCdT, virés de la «Réserve pour investissements exceptionnels» vers le poste de recettes 5010.
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	13 556 700	14 653 100	15 424 477	

Poste Article Chapitre Titre	Description	Avant-projet de budget 2019	Budget 2018	Résultat 2017	Commentaires
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	0	Réserve créée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Fin 2019, le montant total de cette réserve s'élèvera à 237 417 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	0	Le fonds permanent de préfinancement est institué par l'article 67 bis du règlement financier du Centre de traduction. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	Aucun crédit n'a été affecté en 2019 pour couvrir les investissements exceptionnels. Fin 2019, le montant total de la réserve est de 603 136 EUR, compte tenu de la consommation du poste de recettes 5010 en 2018.
1000	Crédits provisionnels	p.m.	p.m.	0	Le résultat 2017 pour l'ensemble des réserves est égal à 0 étant donné qu'aucun engagement n'a été émis sur ce chapitre.
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	p.m.	p.m.	0	
10	RÉSERVES	p.m.	p.m.	0	
	Total des dépenses	47 836 200	48 476 800	46 029 381	

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2017		2018		2019	
	Pourvus au 31.12.2017		Autorisés dans le cadre du budget 2018		Demande du Centre dans le cadre du projet de budget de l'UE pour 2019	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0	0	0
AD 14	0	1	0	1	0	1
AD 13	1	0	1	0	1	0
AD 12	6	6	16	10	17	11
AD 11	10	4	8	3	7	4
AD 10	4	6	6	6	8	5
AD 9	5	7	4	11	4	12
AD 8	9	14	3	22	1	21
AD 7	3	15	5	19	6	24
AD 6	3	25	1	16	0	12
AD 5	1	11	0	2	0	0
TOTAL AD	42	89	44	90	44	90
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	3	0	5	0	6	0
AST 8	2	2	1	2	1	2
AST 7	2	2	2	4	1	5
AST 6	0	4	1	5	1	6
AST 5	2	12	2	18	2	19
AST 4	2	13	0	12	0	12
AST 3	0	11	0	5	0	2
AST 2	0	2	0	0	0	0
AST 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST	11	46	11	46	11	46
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	0	0	0	0	1
AST/SC 2	0	1	0	2	0	1
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	1	0	2	0	2
TOTAL	53	136	55	138	55	138
TOTAL PERSONNEL	189	193	193	193	193	193

Estimation des effectifs en personnel contractuel (exprimée en équivalents temps plein)

Groupes de fonctions (GF)	2017 (effectivement pourvus)	2018	2019
GF IV	12,3	13,0	13,0
GF III	4,3	6,0	5,0
GF II	9,7	9,0	9,0
GF I	0,0	0,0	0,0
Total AC	26,3	28,0	27,0